

---

Renvoi au comité de sûreté générale de l'adresse des administrateurs de la police qui font passer l'état des détenus dans les maisons d'arrêt et de détention de la commune de Paris, lors de la séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité de sûreté générale de l'adresse des administrateurs de la police qui font passer l'état des détenus dans les maisons d'arrêt et de détention de la commune de Paris, lors de la séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 529;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_24422\\_t1\\_0529\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24422_t1_0529_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

la flotte dans les ports de la République, il y a été procédé à l'adjudication de biens d'émigrés; qu'à cette nouvelle, tous les sans-culottes se sont disputé les héritages de ces individus que l'arrivée des subsistances coloniales pour la France a dû mettre au désespoir, et que plusieurs lots estimés 85,980 liv. ont été vendus 259,300 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des biens nationaux (1).

### 32

La société populaire de Lacaune, département du Tarn, annonce que le citoyen David Cambon a déposé sur le bureau mille liv. pour les frais de la guerre. Le sans-culotte Sebe vient d'y déposer également, et pour le même motif, 62 liv. 15 s. en numéraire. Ces deux sommes ont été versées dans la caisse du receveur de district. Les récépissés sont joints à la présente.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Lacaune, 18 mess. II] (3).

« Législateurs,

« Il y a quelques jours que le sans-culotte David Cambon déposa sur notre bureau la somme de 1.000 liv. pour les frais de la guerre. Le sans-culotte Sébe vient d'y déposer aussi 62 liv. 15 s. en numéraire qu'il destine au même usage. Ces deux sommes ont été versées dans la caisse du receveur du district, dont les récépissés sont ci-joints.

Si ces deux dons correspondent à l'intention de ces deux citoyens au gré de la haine qu'ils ont vouée aux tyrans, les trônes seront bientôt renversés, les brigands qui les occupent écrasés et la République heureuse. S. et F. ».

BATALLER (*secrét. g<sup>al</sup>*), HANNAIS (*vice-présid.*)

Lacaune, 15 mess. II

« Je soussigné Receveur du district de Lacaune reconnois avoir reçu du c<sup>n</sup> Hannais, secrétaire de la société populaire de cette commune, 62 liv. 15 s. en numéraire, que le c<sup>n</sup> Sébe, président de ladite société a offert en don pour les frais de la guerre ».

J. CABANNES cadet

Lacaune, 24 prair. II

« Je soussigné Receveur du district de Lacaune reconnois avoir reçu du citoyen Sébe, président de la société populaire de cette commune, 1000 liv. provenant d'une offrande volontaire faite par le c<sup>n</sup> Cambon pour fournir aux frais de la guerre ».

J. CABANNES cadet.

### 33

Le conseil-général de la commune de Nevers, département de la Nièvre, adresse à la Convention des félicitations sur la mémorable journée du 8 messidor, sur les succès qui l'ont couronnée dans les plaines de Fleurus, et lui annonce que l'enthousiasme étoit si grand à l'arrivée de ces heureuses nouvelles, que le conseil-général de la commune a, d'un mouvement spontané, arrêté une fête civique en signe d'alégresse et de réjouissance, et qu'elle a été célébrée avec toute la pompe et la majesté qui accompagnent toujours la réunion d'un peuple libre.

Mention honorable, insertion au bulletin, ainsi que de l'adresse de l'administration de Strasbourg (1).

### 34

Les administrateurs de la police font passer le montant des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention, qui s'élève à 7742.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale. Renvoi au même comité de la lettre des détenus à Pélage (2).

### 35

Les écoliers enseignés par le citoyen Germain Lenormand, instituteur à Rouen (3), écrivent à la Convention nationale que ses immortels travaux foudroient les tyrans de l'Europe. Ils l'invitent à rester au poste périlleux où l'a placée la confiance du peuple. Ils adressent leurs chants de victoire.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (4).

### 36

Les sans-culottes composant le conseil-général de la commune de Maubeuge (5) remercient la Convention d'avoir immortalisé leur commune par le décret du 16 messidor : pour premier témoignage de reconnaissance, ils annoncent que leur bataillon s'est porté au siège de la place de Landrecies, sous ses murs, jusqu'à sa reddition; il étoit disposé à se porter sur les autres places de la République, à reven-

(1) P.V., XLII, 192. B<sup>in</sup>, 15 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); Mon., XXI, 325; J. Fr., n<sup>o</sup> 670.

(2) P.V., XLII, 192.

(3) C 311, pl. 1233, p. 11 à 13.

(1) P.V., XLII, 192.

(2) P.V., XLII, 193. Voir, ci-dessous, Pièce annexe II.

(3) Seine-Inférieure.

(4) P.V., XLII, 193.

(5) Nord.